

à cette Chambre de voter contre cette résolution, et en même temps je dirai à l'honorable député que nous discuterons la question—non pas demain, parce que nous devons avoir au moins une soirée—mais le jour suivant ou tout autre jour qu'il voudra, et que nous la discuterons loyalement sous toutes ses faces. Nous pourrions ainsi arriver à la conclusion que nous croirons la meilleure pour les grands intérêts en jeu, les intérêts, comme je l'ai dit, non seulement de l'Irlande, mais de l'Empire et de la Confédération du Canada.

M. COSTIGAN : Je suis très heureux de la déclaration faite par le chef du gouvernement. D'abord, il est de mon devoir de relever en quelques mots certaines remarques de l'honorable député qui a proposé la résolution maintenant soumise à la Chambre.

Cet honorable monsieur a dit qu'il avait cru de son devoir de présenter une semblable motion ; il a dit qu'il se serait cru lâche et criminel s'il ne l'avait pas présentée ; qu'il avait attendu jusqu'à ce qu'il eût constaté que l'on ne faisait rien de ce côté-ci de la Chambre pour proposer cette motion comme il l'a fait lui-même. Dans une circonstance précédente, M. l'Orateur, lorsque ce même sujet fut discuté devant le parlement, aucun de ceux qui étaient en cette Chambre et qui ont écouté l'honorable monsieur lorsqu'il a adressé la parole dans cette circonstance, aucun de ceux-là ne l'a admiré plus sincèrement que je l'ai fait ; aucun n'a été plus prompt que moi à le féliciter du magnifique discours qu'il avait prononcé. Mais je désire rappeler à la Chambre la ligne de conduite suivie en cette circonstance et la mettre en contraste avec la ligne de conduite suivie aujourd'hui. Si mon honorable ami, se prenant d'enthousiasme pour la vieille Irlande, pour le peuple qui combat pour l'établissement du gouvernement autonome dans ce pays, si mon honorable ami, dis-je, désire prêter main-forte à ceux qui font la lutte dans ce pays, il aurait pu demander l'opinion et les conseils—si ce n'est pas aller trop loin—il aurait pu, dis-je, demander au moins les opinions de ceux qui sont censés partager, dans une certaine mesure, sinon d'une façon aussi éminente et aussi intéressée que lui, des sentiments de cette nature ; il aurait pu se rappeler qu'il y avait en cette Chambre d'autres Irlandais qui s'intéressent peut-être autant qu'il à cette question.

Quelle ligne de conduite ai-je suivie quand, dans une circonstance précédente, les Irlandais libéraux et catholiques de la cité d'Ottawa m'ont demandé de m'occuper de cette question ? Ils se sont adressés à moi ; ils représentaient les deux partis politiques du pays. Ils ont demandé quelle était mon opinion sur la question de savoir si une semblable motion serait bien accueillie par le parlement du Canada. Ils ont admis les difficultés ; ils doutaient fortement qu'il fût possible que cette motion reçût l'appui d'un grand nombre, et je suis libre d'avouer que personne, à cette époque, ne croyait que cette motion rallierait la majorité de ce parlement ; mais ils croyaient qu'elle aurait un appui suffisant pour attirer l'attention des hommes politiques de l'autre côté de l'océan, et ils m'ont demandé si je consentais à poser la question. J'ai répondu que je me chargerais volontiers de cette tâche, quelles qu'en fussent les conséquences ; mais qu'avant de le faire, je devais me mettre dans une position qui ne permît à personne de m'accuser de jouer le rôle d'un démagogue. J'ai dit : Consultez les différentes sociétés irlandaises du Canada, et si elles disent que, dans leur opinion, une motion de ce genre devrait être proposée et que je devrais la proposer, je consentirai à me charger de cette tâche et j'y consacrerai honnêtement et franchement le peu de talents que Dieu m'a donnés. Ils ont consulté les différentes sociétés irlandaises de la Confédération. La plupart de ces sociétés ont répondu en exprimant leur opinion en termes clairs et précis qu'une semblable motion devait être proposée au parlement et en exprimant l'espoir que le parlement l'accueillerait favora-

blement. Je ne me suis pas empressé de proposer ma motion à la Chambre.

Je me suis fait un devoir de réunir tous les Irlandais du parlement, à l'exception du chef de la gauche et du chef du gouvernement ; nous avons laissé ces deux messieurs de côté, parce que c'étaient les chefs, mais nous avons invité tous les membres irlandais de cette Chambre et de l'autre à se réunir pour discuter quelles résolutions nous pourrions présenter au parlement. Nous avons eu une assemblée, à laquelle nous avons jugé à propos de nommer un comité pour rédiger les résolutions. J'ai été nommé président de ce comité, et comme j'ai cru opportun que l'honorable M. Anglin, alors un des membres éminents de cette Chambre, fit partie du comité, et comme malheureusement nous ne nous parlions pas, j'ai suggéré à un de mes amis, qui, j'ose le dire, l'aurait fait de son propre mouvement, j'ai suggéré, dis-je, à un de mes amis de proposer M. Anglin comme membre de ce comité. C'est ce qu'il a fait, mais M. Anglin a refusé d'agir. J'ai manifesté le désir de le rencontrer aussi amicalement que possible en cette circonstance, et j'ai exprimé l'espoir qu'il consentirait à faire partie du comité, car il pouvait rendre des services précieux par les connaissances qu'il possédait sur l'histoire d'Irlande, ainsi que par ses qualités d'homme instruit. Cependant, il a refusé d'agir, bien que je n'aie pas voulu le remplacer par un autre.

Ce comité se réunit et rédigea les résolutions que j'ai présentées en cette Chambre ; et, comme je l'ai déjà dit, l'honorable monsieur qui a proposé le présent amendement, seconda mes efforts par un discours très habile, par un des meilleurs discours, je pense, qui aient jamais été prononcés dans ce parlement. Cette Chambre adopta unanimement les résolutions ; et le Sénat les adopta presque unanimement ; il n'y avait qu'un très petit nombre de dissidents. Une adresse basée sur les résolutions fut expédiée au gouvernement impérial. Qu'est-il arrivé ? Voici la réponse envoyée au marquis de Lorne :

MILORD.—J'ai reçu et présenté à la Reine l'adresse conjointe envoyée à Sa Majesté par le Sénat et la Chambre des Communes du Canada, laquelle a été transmise dans la dépêche de Votre Seigneurie du 16 de mai.

Je suis chargé par Sa Majesté de vous prier de dire au Sénat et à la Chambre des Communes combien elle apprécie cette nouvelle expression de leur loyauté et de leur dévouement inébranlables envers la personne et le gouvernement de Sa Majesté.

Sa Majesté sera toujours heureuse de recevoir l'avis du parlement du Canada sur toutes questions se rattachant à la Confédération et à l'administration de ses affaires ; mais relativement aux questions mentionnées dans l'adresse, Sa Majesté, conformément à la constitution de ce pays, s'en rapportera à l'avis du parlement impérial et de ses ministres, auxquels toutes les questions se rattachant aux affaires du Royaume-Uni appartiennent exclusivement.

Cela est signé du comte de Kimberley, qui, je crois, faisait partie du gouvernement Gladstone à cette époque. Cette réponse n'a pas changé du tout mon opinion. J'admets avec l'honorable monsieur que nous avons parfaitement le droit d'envoyer l'adresse que nous avons envoyée. Elle était rédigée dans un langage respectueux ; le ton en était modéré ; elle exposait le principe impliqué ; et comme nous nous étions basés sur le fait que la question affectait nos intérêts dans ce pays, nous croyions que nous agissions dans les limites de nos droits bien compris.

Mais je vais maintenant faire connaître la façon dont notre acte a été considéré par ce gouvernement, auquel le changement de circonstances nous justifierait d'envoyer une autre adresse, d'après ce que pense l'honorable monsieur. Je n'ai pas le droit de prêter des motifs inavouables à l'honorable monsieur, ni de mettre en doute sa sincérité, et je ne le ferai pas. Je ne désire pas introduire dans ce débat des choses que lui ou tout autre pourrait considérer comme désagréables.

Je pense que c'est une question très importante, une question qui intéresse profondément une grande partie de la population de ce pays et de tous les autres pays civilisés du